



Conférence

ARRÊT DE TRAVAIL POUR RAISONS DE SANTÉ MENTALE

Assurance salaire, assurance invalidité et assurance chômage :
aléas, dysfonctionnements et défis

Jeudi 22 novembre de 13h30 à 16h30
au Centre St-Pierre*, 1212 rue Panet, salle 1205

conférence gratuite, inscription obligatoire

L'accès aux prestations d'assurance, lors d'un arrêt de travail pour raisons de santé, ce n'est simple pour personne. Mais si, en plus, ce congé est motivé par des raisons de santé mentale, ça peut être encore plus difficile.

Les travailleurEUSEs, fragilisés émotionnellement et financièrement, doivent entreprendre des démarches complexes, fastidieuses et onéreuses, parfois même injustifiées, afin d'obtenir les sommes qu'ils et elles sont en droit de recevoir.

Action Autonomie *le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal*

vous invite à entendre ses invitéEs sur ce sujet. Une place sera réservée à vos questionnements, réflexions et suggestions pour apporter une couleur collective à cet après-midi.

Les réalités entourant un arrêt de travail pour raisons de santé mentale méritent qu'on s'y penche, dans un projet d'amélioration du respect des droits des travailleurEUSEs aux prises avec ces difficultés.

Le propos de la conférence

En psychiatrie, le dossier d'une personne contient bien souvent des éléments de son histoire qui sont d'ordre beaucoup plus personnel que les informations contenues dans le dossier d'une personne qui a un problème de santé physique.

« Les compagnies demandent presque systématiquement l'ensemble du dossier psychiatrique afin d'évaluer et traiter le dossier. Pour mieux arriver à leurs fins, elles prennent le patient en otage, qui devient souvent le lien entre le médecin et l'assureur. » écrivait si justement le Dr Jean Hébert, médecin et psychiatre dans son article intitulé « *Notre vie intime n'appartient pas aux assureurs* » paru dans La Presse Plus en février 2017.

Des assureurs, trop souvent réticents à payer, essaient par tous les moyens de ralentir le processus de versement des prestations, multiplient les exigences, demandent toujours plus d'informations médicales, contestent les avis des médecins traitants, etc.

Ayant de plus, souvent, à gérer les conflits nés de ces situations avec leur employeur, les travailleurEUSEs voient fréquemment leurs problèmes de santé s'aggraver.



* Le Centre St-Pierre dispose d'un petit stationnement payant. Il faut payer à l'accueil.



Aux usagerEs de la STM : la station de métro Beaudry est fermée depuis le 1er octobre jusqu'à l'été 2019. Un service de navette entre les stations Berri-UQAM et Papineau a été mis en place. Le numéro du trajet est 815.



DROIT DU TRAVAIL ET SANTÉ MENTALE : UN DOSSIER D'IMPORTANCE POUR ACTION AUTONOMIE

Des représentantEs de l'organisme présenterons le travail fait à Action Autonomie sur le dossier du droit au travail, et les actions et réactions (dont certaines médiatisées) de différentEs acteurTRICEs associéEs aux problématiques attenantes. Des contenus d'animation compléteront leurs propos. Le guide « *Ma santé mentale et mes droits au travail* » d'Action Autonomie vous sera gracieusement offert.

Linda Little est co-formatrice et membre du conseil d'administration.

Kevin Boire est conseiller en défense des droits à Action Autonomie depuis près de 15 ans.

ASSURANCE SALAIRE ET ASSURANCE CHÔMAGE: LE DUO DYSFUNCTIONNEL

Jérémie DHAVERNAS

Les salariéEs en arrêt de travail pour raisons de santé mentale peuvent avoir accès à des prestations spéciales d'assurance-emploi. Mais la chose n'est pas si simple...

Comment s'y retrouver? Quels sont les critères pour se qualifier à ces prestations spéciales, leurs interactions souvent complexes avec les régimes privés d'assurance-salaire. Quels sont les pièges à éviter lorsque l'arrêt de travail génère un conflit avec l'employeur ou l'assureur.

Jérémie Dhavernas est membre de l'équipe du *Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal*, un organisme communautaire qui se consacre depuis 1970 à la défense individuelle et collective des droits des sans-emploi, tout en visant la sauvegarde et l'amélioration du régime d'assurance-chômage.

LES ASSURANCES INVALIDITÉ : CE QU'IL FAUT SAVOIR

M^e Jacqueline BISSONNETTE

Il existe divers types d'assurance en matière d'invalidité. Quels sont les aspects juridiques liés au contrat d'assurance, les incontournables obligations à respecter par les travailleurEUSEs, leurs droits, leurs recours possibles? Que faire en cas de contestations par l'employeur ou l'assureur, comment réagir, vers qui se tourner? Quelles sont les meilleures stratégies face à une obligation de suivre un traitement ou un programme de retour en emploi? Et si l'assureur refuse ou cesse de verser les prestations?

M^e Jacqueline Bissonnette est avocate spécialisée en droit des assurances et droit du travail chez *Poudrier-Bradet avocats*. Elle plaide régulièrement devant les tribunaux où elle intervient en matière d'assurance invalidité, de programmes d'avantages sociaux, de congédiement et de questions liées aux droits de la personne et à la vie privée.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 20 novembre

INSCRIVEZ-VOUS :

par téléphone : **514 525-5060**

ou courriel : **lecollectif@actionautonomie.qc.ca**



Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

3958 rue Dandurand, 3^e étage, Montréal, H1X 1P7

www.actionautonomie.qc.ca

| www.facebook.com/actionautonomie